Madame, Monsieur, Cher(e) interne,

Comme annoncé précédemment, la campagne d'affectation des internes inscrits dans des DES d'une durée de 4 ans, entrant en phase de consolidation en novembre 2020 se déroulera sur une plateforme, **SiiMOP Appariement**, accessible à l'adresse suivante : <a href="https://sides.uness.fr/siimop-appariement">https://sides.uness.fr/siimop-appariement</a>

Après une phase de découverte de la plateforme et de visualisation des terrains de stage disponibles, la procédure d'appariement va débuter ce jeudi 27 août 2020. Dès lors vous devrez - si vous ne l'avez pas déjà fait - déposer et/ou modifier votre dossier de candidature (CV, lettre de motivation et contrat de formation – nous attirons votre attention sur le caractère non indispensable à ce stade du contrat de formation en raison du déploiement et de la montée en charge progressive de ces outils pédagogiques dans le cadre de la réforme du 3ème cycle) et formuler vos vœux d'affectation pour le premier tour de répartition avant le mercredi 2 septembre 2020 à 23h59. Si vous avez d'ores et déjà complété votre dossier et formulé vos vœux, nous vous recommandons de vérifier ces éléments d'ici au mercredi 2 septembre.

## Calendrier de la procédure :

Nous vous rappelons le calendrier complet de la procédure d'appariement :

- o Lancement du 1er tour d'appariement (en ligne sur SiiMOP Appariement)
  - O Vœux des internes du jeudi 27/08 à 00h01 au mercredi 2/09 à 23h59
  - Classement par les responsables de terrain de stage du jeudi 3/09 à 00h01 au mercredi 9/09 à 23h59
  - o Résultat du 1er tour d'appariement : jeudi 10/09
- Lancement du 2<sup>nd</sup> tour d'appariement (en ligne sur SiiMOP Appariement)
  - O Vœux des internes du vendredi 11/09 à 00h01 au lundi 14/09 à 23h59
  - Classement par les responsables de terrain de stage du mardi 15/09 à 00h01 au jeudi 17/09 à 23h59
  - o Résultat du 2<sup>nd</sup> tour d'appariement : vendredi 18/09
- <u>Lancement du 3<sup>ème</sup> tour d'appariement</u> (lors d'un entretien du directeur général de l'ARS avec l'interne en présence du coordonnateur et du représentant des internes à la commission locale de subdivision <sup>1</sup>)
  - Transmission des convocations au plus tard le 21/09
  - Entretiens du 24/09 au 30/09

Nous attirons votre attention sur la nécessité de réaliser vos vœux sur la plateforme durant ces bornes calendaires faute de quoi vous serez automatiquement basculé au tour suivant.

## Support technique et informations :

Si vous rencontrez des difficultés de connexion et/ou de réalisation de vos vœux, vous pouvez contacter le support SiiMOP à l'adresse suivante : <a href="mailto:siimop-support@uness.fr">siimop-support@uness.fr</a>. L'équipe support sera très réactive durant la procédure d'appariement afin de vous accompagner autant que nécessaire. Merci de bien préciser dans vos demandes auprès du support la nature précise de vos difficultés ainsi que vos coordonnées, votre spécialité et votre UFR de rattachement.

<sup>1 (</sup>article 44 de l'arrêté 12 avril 2017): En cas de non-affectation selon les modalités définies au 1 du présent article, le directeur général de l'agence régionale de santé, saisi par le directeur de l'unité de formation et de recherche auprès de laquelle est inscrit l'étudiant, peut, après un entretien avec l'étudiant, en présence du coordonnateur local et du représentant des étudiants à la commission locale de subdivision, l'affecter en stage dans un lieu de stage ou auprès d'un praticien agréé-maître de stage des universités ne figurant pas sur sa liste de vœux.

Pour rappel, un tutoriel décrivant le fonctionnement de la plateforme et l'ensemble du processus est disponible à l'adresse ci-après : <a href="https://youtu.be/JSBaftS5VKM">https://youtu.be/JSBaftS5VKM</a>. De plus un webinaire destiné aux internes et aux responsable de terrains de stage est accessible ici : <a href="https://info-sides.uness.fr/webinaires\_R3C\_25\_mai\_2020">https://info-sides.uness.fr/webinaires\_R3C\_25\_mai\_2020</a>

En cas de questions sur la mise en place de la phase de consolidation et cette procédure d'appariement, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre coordonnateur de DES, de l'UFR, de l'ARS ou de votre syndicat des internes.

Vous pouvez compter sur l'engagement et la détermination de l'ensemble des acteurs pour réussir collectivement cette nouvelle étape de la mise en place de la réforme du troisième cycle en garantissant une qualité de formation optimale.

Bien cordialement,
Pour l'UNESS, Olivier PALOMBI et l'équipe support SiiMOP-Appariement
Pour la CNCEM, Luc MOUTHON
Pour la conférence des doyens de médecine, Patrice DIOT et Nanou PHAM
Benoit SCHLEMMER, chargé de mission R3C
La Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle
Et la Direction Générale de l'Offre de Soins